

Amiante - Prévention des risques Recyclage opérateurs (sous-section 4)

Durée : 1 jours (7 heures)

Public concerné :

- Toute personne chargée d'exécuter des travaux, d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir des matériels dans le cadre d'interventions sur matériaux contenant de l'amiante, et préalablement formé.

Effectif :

- 10 participants au maximum

Prérequis :

- Avoir plus de 18 ans
- Français : lu, écrit, parlé
- Attestation de compétence de moins de 3 ans délivrée à l'issue d'une formation préalable ou de la dernière formation de recyclage (conforme à l'arrêté du 23 février 2012) de même catégorie de personnel.
- Certificat médical d'aptitude au poste de travail pour les travailleurs salariés ou certificat médical délivré par le médecin traitant pour les TNS.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

- Formateur habilité INRS, sélectionné pour ses compétences techniques et pédagogiques
- Formation présentielle alternant apports théoriques en salle, partage d'expériences, mises en situation et travaux pratiques sur plateforme pédagogique
- Salle de formation équipée (vidéo projecteur, paperboard)
- Lien de téléchargement du support de formation remis à chaque participant.

Moyens de suivi de l'exécution de l'action de formation et d'appréciation des résultats :

- Présentation des règles de sécurité par le formateur
- Signature de feuilles d'émargement contresignées par le formateur
- Attestation de compétences délivrée aux candidats ayant réussi les évaluations théorique et pratique
- Attestation de formation mentionnant l'auto-évaluation des acquis remise à chaque participant
- Evaluation de la qualité de la formation par le stagiaire à l'issue de l'action.

Le + de la formation :

Formation conforme au référentiel INRS (OC). NB : recyclage à faire tous les 3 ans.

Objectifs :

- Réactualiser les acquis de la formation initiale
- Maintenir et compléter les compétences techniques pour réaliser des interventions sur des matériaux contenant de l'amiante selon les instructions de l'encadrement.

Contenu pédagogique :

■ Exploitation des retours d'expérience :

- Bilan et analyse des participants sur les opérations effectuées
- Les difficultés rencontrées
- Les bonnes pratiques

■ Mise à niveau des compétences à partir des évolutions techniques et réglementaires

- Compréhension, mise en œuvre et contrôle des modes opératoires
- Consignes et procédures transmises par l'encadrement de chantier
- Utilisation, contrôle et entretien des moyens de prévention collectifs et EPI
- Restitution de la zone d'intervention
- Gestion des déchets
- Conduite à tenir en cas de dysfonctionnement
- Propositions d'amélioration.

■ Travaux pratiques sur plateforme pédagogique

